

L'emploi dans la transition écologique

Déclaration du groupe environnement et nature

La transition écologique est l'anticipation d'un nécessaire changement de modèle économique et suppose une vision affirmée et affichée aux niveaux européen, national et dans les territoires. Les entreprises, clés de voûte de la création mais aussi de la possible destruction d'emplois, ont besoin de signaux clairs et cohérents de la part des pouvoirs publics pour pouvoir faire les investissements nécessaires. Or aujourd'hui, faute de vision politique globale, ces signaux sont bien faibles même si certaines passerelles sont lancées. Trop peu de discours politiques promeuvent le lien entre emplois de la transition écologique et sortie de crise et combat contre le chômage. Les acteurs de terrains, eux, ont pourtant largement intégré cette équation, même si les outils manquent encore.

Le groupe environnement et nature souscrit pleinement aux recommandations relatives aux mesures d'accompagnement (formation initiale et continue, GPEC, contrat d'étude prospective...). En revanche, le groupe environnement et nature regrette que la question des aides à l'investissement et à la recherche ne fasse pas l'objet d'une recommandation spécifique. Il est temps de mieux cibler ces fonds et ces réductions d'impôt pour construire l'avenir de notre économie.

Le groupe environnement et nature soutient totalement les propositions concrètes de l'avis traduisant la volonté de déclinaison territoriale comme l'inscription d'un contrat d'étude prospective interprofessionnel et régional sur l'emploi au contrat de plan Etat Région. Cela favorise la transition écologique par les entreprises, notamment des TPE-PME-PMI.

Le groupe environnement et nature reprend à son compte le fil rouge de cet avis sur la bonne gestion de l'emploi comme condition de réussite de la transition écologique. Considérer qu'elle ne vise pas des secteurs d'emplois en particulier mais l'ensemble des activités est la clé de compréhension du sujet mais aussi de sa portée.

Mettons en avant les entreprises et les employés qui innovent fortement dans ce domaine, non seulement ceux qui gèrent les impacts (déchets, assainissement...) mais surtout ceux qui proposent des alternatives, comme par exemple l'éco-conception ou l'économie de fonctionnalité ! Il s'agit bien d'embrasser l'ensemble des activités concernées par des mesures visant à changer en profondeur les façons de produire et de consommer. La préconisation sur la systématisation de la mise à l'agenda de la transition écologique dans tous les CEP découle de cette logique.

Enfin, les recommandations relatives à la concertation avec la société civile comme l'adoption d'une GPEC territoriale soumise à l'avis des CESER vont dans le sens d'une nécessaire appropriation des enjeux au-delà des sphères traditionnelles de négociation. En revanche, le groupe environnement et nature regrette que la section ne soit pas allée plus loin que l'ouverture du CNI à

une seule organisation environnementale et pour une période expérimentale. Pourquoi ce qui est possible dans certaines instances ne le serait-il pas dans d'autres ? N'est-il pas temps de sortir des anciens carcans et d'avancer ensemble, comme c'est le cas dans cette assemblée ?

Merci aux rapporteurs pour s'être lancés sur ce sujet nouveau et n'en doutons pas, porteur d'avenir.

Le groupe environnement et nature a voté pour cet avis.